

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD31

présenté par

Mme Gaillard, rapporteure et Mme Le Dissez

ARTICLE 33

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La limitation dans le temps d'une obligation réelle environnementale n'est pas souhaitable.